

**Maison du Département Aménagement  
et Développement Territorial  
du Montreuillois-Ternois  
MT24172AT**

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D940  
au territoire de la commune de SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
Interruption de la circulation  
Route Départementale D343**

**Travaux d'enduits superficiels ESU**

**Section hors agglomération  
du 15 avril 2024 au 14 juin 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** la demande du 13 mars 2024, par laquelle la Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT du Montreuillois - Ternois, fait connaître que le déroulement de l'ensemble des Travaux d'enduits superficiels ESU va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D343 du PR 0+600 au PR 2+970, hors agglomération, au territoire des communes de SAINT-POL-SUR-TERNOISE et de GAUCHIN-VERLOINGT, durant 5 jours, dans la période du 15 avril 2024 au 14 juin 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** la demande d'avis préalable faite auprès de Madame le Maire de la commune de SAINT-POL-SUR-TERNOISE, de messieurs les maires des communes de GAUCHIN-VERLOINGT, CROIX-EN-TERNOIS, PIERREMONT et WAVRANS-SUR-TERNOISE,

**Considérant** l'information faite auprès de Madame/Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE,

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**..... ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D343 du PR 0+600 au PR

2+970, hors agglomération, au territoire des communes de SAINT-POL-SUR-TERNOISE et de GAUCHIN-VERLOINGT, durant 5 jours, dans la période du 15 avril 2024 au 14 juin 2024 pour permettre l'exécution des travaux susvisés,

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les Routes Départementales 841/939/99 au territoire des communes de CROIX-EN-TERNOIS (D841/939) ; PIERREMONT (D99) ; WAVRANS-SUR-TERNOISE (D99).

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable chargé des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 11 avril 2024



Signé électroniquement par  
Ludovic DELDREVE  
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET  
MOBILITES MDADT DU  
MONTREUILLOIS TERNOIS

